

# CONTRÔLE SUR PIECES DE LA RESIDENCE ARC-EN-CIEL

Août-2024

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DÉFINITIVES

### SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecarts/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	<b>Prescription_01</b>	Mettre en conformité les relevés de conclusion du conseil de la vie sociale dans le respect de la réglementation (article D311-20 du CASF).	3 mois	Les deux relevés de conclusion du conseil de la vie sociale non signés
Ecart_02	2 -Ressources Humaines	<b>Prescription_02</b>	Mettre en place, une organisation permettant de vérifier les aptitudes du personnel de l'établissement à exercer auprès de personnes vulnérables, dans le respect de la réglementation (article L133-6 du CASF) m	3 mois	Dispositif mis en place, mise à jour de la liste des pièces demandées à l'embauche
Remarque_01	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_01</b>	Organiser de manière efficiente la bonne diffusion et la mise en œuvre des décisions prises par la direction auprès du personnel dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « La bientraitance : définitions et repères pour la mise en œuvre – juillet 2008 ».		
Remarque_02 et 03	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_02</b>	Elaborer une fiche de poste nominative et signée pour l'IDEC et le médecin coordonnateur afin de fixer clairement les missions de ceux-ci.		
Remarque_04 et 05	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_03</b>	Décliner dans le plan de continuité d'activité, les actions mises en place au sein de l'établissement pour assurer la continuité de la prise en charge et y intégrer les modalités concrètes d'un fonctionnement en mode dégradé par une priorisation graduée des missions, pour l'ensemble des fonctions, selon les ressources disponibles.		